

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PROMAX OXYGENTLE

Code du produit : 1300833

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de blanchiment au peroxyde d'hydrogène

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H318 Provoque des lésions oculaires graves

Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mentions de danger (GHS CA) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P280 - Porter eye protection.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Hydrogen peroxide	Hydrogen peroxide, H2O2	n° CAS: 7722-84-1	5 - 10

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes chroniques : No effects known.

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protective goggles (EN 166). Safety glasses (EN 166). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034).

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Tenir à l'écart des matières combustibles. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

Matières incompatibles : Métaux. matières combustibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1,4 mg/m ³
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
VEMP	1 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	Eye, URT, & skin irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
OSHA PEL TWA [1]	1,4 mg/m ³
OSHA PEL TWA [2]	1 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Clear, colorless liquid.
Couleur : Incolore
Odeur : Sans parfum ajouté
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 5 - 6
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible, Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 - 1.05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme l'eau
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Agent oxydant. Métaux. Sources d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

PROMAX OXYGENTLE	
ATE CA (oral)	9668,3 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	41811,8 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	27,875 mg/l/4h

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ATE CA (poussières,brouillard)	27,875 mg/l/4h
Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
ATE CA (oral)	693,7 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	2 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes chroniques : No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
CL50 - Poissons [1]	16,4 mg/l Source: ECHA

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
CE50 72h - Algues [1]	1,38 mg/l Source: ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,36 Source: IPCS

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Biodegradability: not applicable.

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Not bioaccumulative.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,36 Source: IPCS

12.4. Mobilité dans le sol

Écologie - sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Tension de surface	80,4 mN/m (20 °C, Pure substance, Calculated value, 100 %)
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the component(s) available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,36 Source: IPCS

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

PROMAX OXYGENTLE

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Hydrogen peroxide (7722-84-1)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Hydrogen peroxide (7722-84-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12.03.2023

Textes complet des phrases H:	
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.